**RÈGLEMENT**

**CONCOURS INTERNATIONAL DE MANDOLINE DE MARSEILLE**

**1ÈRE EDITION**

**10 – 11 juillet 2023**

**1.** Le concours est ouvert à tous les mandolinistes, sans limite d’âge.

**2.** La date limite d’inscription est fixée au 1er mai 2023. Pour qu’une inscription soit valide, le formulaire doit avoir été rempli en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/compagnie-vbd-and-co/evenements/concours-international-de-mandoline-de-marseille> et le règlement des frais d’inscription doit être versé.

**3.** Les épreuves se dérouleront en 2 tours auxquels s’ajoutera la finale, et seront publiques. Les résultats de la finale seront donnés le 11 octobre 2023 à l’issue de la délibération du jury.

**4.** Les 3 premiers prix seront récompensés, ainsi que le prix spécial Hamilton de Holanda qui récompensera la meilleure interprétation de son œuvre. Le jury n’est pas tenu d’attribuer tous les prix.

**5.** Les candidats devront faire preuve de fair-play et de respect envers les membres du jury et des autres candidats.

**6.** Les droits d’inscription ne seront en aucun cas remboursés.

**7.** Les candidats devront se présenter au jour et à l’heure de leur convocation qui leur sera communiquée au minimum huit jours avant le concours.

**8.** Les inscriptions seront enregistrées par ordre d’arrivée. ATTENTION ! Le nombre de places est limité à 16 candidats.

**9.** Les candidats devront transmettre par mail (à actionculturelle@compagnievbd.org) au plus tard dix jours avant le concours le programme choisi pour le 1er, 2ème tour et la finale, et la partition de la pièce libre pour la finale.

**10.** Le candidat doit veiller à ce que la durée d’exécution de son programme de finale n’excède pas la limite de temps permise. Le Président du Jury pourra interrompre l’exécution de l’œuvre à la fin du temps prescrit.

**11.** **Droit à l’image pendant la durée du Concours** : Les candidats acceptent d’être interviewés, photographiés, enregistrés. Ces images et supports audio pourront être publiés sur tous les media du Mandol’In Marseille Festival ou sur tout autre support, sans autorisation préalable des candidats.

**12.** Le jury sera composé de professionnels reconnus du monde de la mandoline : Hamilton de Holanda, Ricardo Sandoval, Claudio Mandonico et Vincent Beer-Demander. Les décisions du jury seront sans appel. En cas de litige, la voix du président sera prépondérante.

**13.** Tous les frais liés à la participation au concours seront à la charge du candidat.

**14.** La Compagnie VBD & Co décline toute responsabilité concernant les vols et accidents qui pourraient survenir aux instruments lors du concours.

**15.** Le concours se déroulera dans le cadre du Mandol’In Marseille Festival durant lequel se déroulera également un stage d’orchestre à plectres avec Hamilton de Holanda, « Hamilton et les 100 mandolines ». Les candidats au concours international peuvent s’inscrire également au stage. Ils bénéficieront d’un temps de travail adapté (matinées libres pour se consacrer au travail personnel et aux répétitions avec piano).

**16.** Les candidats ne peuvent pas solliciter un autre accompagnateur piano que celui désigné par l’organisateur.

Les candidats disposent d’un temps de 30 minutes de répétition avec piano (concertino de Holanda & Mandonico) soit le 8 soit le 9 juillet (entre 9h et 13h).

Les candidats admis au 2ème tour disposent d’un temps de 15 minutes de répétition avec piano pour le concertino de Holanda le 10 juillet (entre 18h et 20h) et le 11 juillet (entre 9h et 13h) pour le concertino de Mandonico.

**17.** L’inscription au concours implique l’acceptation du présent règlement.